

Les contrôles du chantier de gros œuvre

Les points à vérifier à chaque étape, des fondations à la maison fermée, et les documents à demander avant de signer.

24 points à cocher

AVANT DE SIGNER

- ☐ Attestation décennale : activités couvertes conformes au devis
- ☐ Attestation valable à la date d'ouverture du chantier
- ☐ Assurance dommages-ouvrage souscrite avant le démarrage
- ☐ Étude de sol (G2) remise à l'entreprise si le terrain est exposé
- ☐ Plans d'exécution et plans de l'ingénieur structure à jour
- ☐ Permis ou déclaration accordé, affiché, délai de recours écoulé

IMPLANTATION ET TERRASSEMENT

- ☐ Distances aux limites mesurées sur place et conformes au permis
- ☐ Niveau du rez-de-chaussée conforme aux plans
- ☐ Profondeur des fouilles conforme à l'étude de sol
- ☐ Fond de fouille homogène, sans remblai ni terre molle

FONDATIONS ET DALLAGE

- ☐ Ferrailage photographié avant coulage
- ☐ Cales en place : la ferraille ne touche pas la terre
- ☐ Bons de livraison du béton conservés
- ☐ Réseaux sous dallage vérifiés avant recouvrement
- ☐ Protection contre l'humidité en place

MURS, PLANCHERS, TOITURE

- ☐ Aplomb des murs vérifié
- ☐ Dimensions des ouvertures conformes aux menuiseries commandées
- ☐ Chaînages en béton armé réalisés aux angles et en tête de mur
- ☐ Étalement des planchers laissé le temps prévu
- ☐ Joint entre existant et extension réalisé si prévu

RÉCEPTION

- ☐ Visite complète avec l'entreprise
- ☐ Chaque défaut noté par écrit dans le procès-verbal
- ☐ Photos datées des réserves
- ☐ Copie du procès-verbal signée par les deux parties

Un doute sur un point ? Envoyez-nous vos plans ou quelques photos : nous venons voir le terrain et vous remettons un devis gratuit sous 72 h après la visite. 06 99 68 50 42 · contact@francebatisud.com
Ce document donne des repères généraux. Il ne remplace pas l'avis de votre mairie, de votre architecte ou d'un expert pour un projet précis.